



Baker Tilly STREGO – Bureau de Cholet

6 rue de Montréal
Parc du Carteron
BP 20307

49303 Cholet Cedex

T : +33 (0)2 41 75 62 62

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION DOM SORTAIS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 rue Mongazon
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 830 352 Euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de la Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique



ASSOCIATION DOM SORTAIS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 rue Mongazon
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

Aux adhérents de l'Association DOM SORTAIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DOM SORTAIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des états financiers et de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association DOM SORTAIS.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

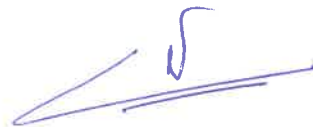
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet le 12 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Christophe BIGOT
Associé

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

OGEC DOM SORTAIS

Actif		Au 31/08/2024			Au 31/08/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	13 293	13 293		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	13 293	13 293		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	35 474	29 927	5 547	5 547
Actif immobilisé	Constructions	27 889 177	19 568 469	8 320 708	9 105 684
	Inst. techniques, mat.out. industriels	10 681 799	8 918 962	1 762 837	1 641 307
	Immobilisations corporelles en cours	148 606		148 606	12 053
	Avances et acomptes				
	TOTAL	38 755 057	28 517 358	10 237 699	10 764 592
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	4 000		4 000	4 000
	Autres titres immobilisés	10		10	10
	Prêts	138 434		138 434	133 828
Actif immobilisé	Autres	489		489	489
	TOTAL	142 933		142 933	138 327
	Total I	38 911 284	28 530 651	10 380 632	10 902 920
Actif circulant	Stocks et en cours	4 734		4 734	8 212
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	161 070	44 212	116 857	149 939
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	393 573		393 573	466 217
	TOTAL	554 643	44 212	510 431	616 156
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	3 255 292		3 255 292	3 016 926
Actif circulant	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	60 938		60 938	56 393
	Total II	3 875 608	44 212	3 831 395	3 697 688
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	42 786 892	28 574 864	14 212 028	14 600 609
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

OGEC DOM SORTAIS

Passif		Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	525 296	525 296
	Fonds propres complémentaires	164 644	164 644
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 765	2 765
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	2 701 262	2 369 889
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		277 707	331 373
Situation nette (sous-total)		3 671 676	3 393 968
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		4 108 917	4 294 196
Provisions réglementées			
Total I		7 780 594	7 688 165
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	10 003	10 003
	Provisions pour charges	199 000	186 000
Total III		209 003	196 003
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	4 872 423	5 462 639
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	337 340	337 340
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 135	169 589
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	178 039	167 198
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 159	75 758
	Autres dettes	232 774	182 105
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	353 557	321 808
Total IV		6 222 431	6 716 440
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		14 212 028	14 600 609
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

OGEC DOM SORTAIS

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	199 023	194 392
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	51 390	74 286
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	3 712 860	3 627 575
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 479 798	2 479 956
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 840	4 374
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	67 408	112 594
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	141	4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		6 514 462	6 493 183
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	64 879	81 378
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 234 318	2 168 184
	Aides financières	7 617	10 107
	Impôts, taxes et versements assimilés	192 197	184 567
	Salaires et traitements	2 288 370	2 209 386
	Charges sociales	789 539	760 940
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 163 068	1 243 969
	Dotations aux provisions	17 019	57 709
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	21 034	10 870
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		6 778 045	6 727 114
I. Résultat d'exploitation (I-II)		-263 582	-233 930

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

OGEC DOM SORTAIS

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	51 731	18 606
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		51 731	18 606
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	52 361	58 220
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		52 361	58 220
2. Résultat financier (III-IV)		-629	-39 613
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-264 211	-273 544
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	13 664	15 833
	Sur opérations en capital	532 539	593 087
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	546 204	608 920
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	909	73
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	909	73
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		545 294	608 846
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		3 376	3 929
Total des produits (I + III + V)		7 112 399	7 120 710
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		6 834 692	6 789 337
EXCÉDENT OU DÉFICIT		277 707	331 373
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 766 000	
Bénévolat			
Total		1 766 000	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		1 766 000	
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		1 766 000	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
28 rue de Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère\BP 30335
49303 Cholet
Telephone: +33 (0)2 41 49 53 00
Telefax: +33 (0)2 41 71 04 83
Internet: www.kpmg.fr

OGEC Dom Sortais

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024
Montants exprimés en EUR

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
5	Principes et méthodes comptables	4
5.1	Principes généraux	4
5.1.1	Changement de méthode comptable	4
5.1.2	Changements d'estimation	4
5.1.3	Corrections d'erreurs	5
5.2	Dérogations	5
5.3	Principales méthodes comptables	5
6	Informations relatives aux postes du bilan	5
6.1	Actif immobilisé	5
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
6.1.2.1	Modalités d'amortissements	7
6.2	Actif circulant	8
6.2.1	Stocks et en cours	8
6.2.2	Produits à recevoir	8
6.2.3	Charges constatées d'avance	8
6.3	Fonds propres	8
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	8
6.3.2	Subventions d'investissement	9
6.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	10
6.4.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	10
6.5	Dettes	11
6.5.1	Produits constatés d'avance	11
6.6	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	11



7	Autres informations	12
7.1	Emprunts auprès des organismes bancaires	12
7.2	Garantie donnée et reçue	12
7.3	Tableau d'évolution des effectifs	13
7.4	Contrat de mise à disposition gracieuse	13
7.5	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	13
7.6	Honoraires du commissaire aux comptes	13
7.7	Produits du compte de résultat	14
7.7.1	Cotisations	14
7.7.2	Produits de tiers financeurs	14
7.7.2.1	Tableau des subventions et concours publics	14
7.7.2.2	Dons manuels	14
7.8	Résultat exceptionnel	15
7.9	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	15
7.9.1	Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat	15
8	Informations spécifiques aux organismes de formation	16



1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, et au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement : formation initiale scolaire, formation initiale par apprentissage et formation continue.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes ses formes.
- Elle pourra, à cette fin, réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et, d'une manière générale, se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.
- L'association pourra passer convention avec l'Etat, les Collectivités locales, ainsi qu'avec tout organisme concourant, même partiellement avec son objet.
- Elle pourra aussi acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet et en avoir la jouissance.

Les contrats d'association conclus entre l'Etat et l'établissement sont les suivants :

- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le collège privé mixte « Charles de Foucauld » a été signé le 15/12/1983. Le 40^{ème} avenant a été signé le 23/02/2024 pour l'année 2023/2024.
- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le lycée polyvalent privé « Notre Dame de Bonnes Nouvelles » (enseignement général et technologique) a été signé le 16/04/1980. L'avenant relatif à l'année scolaire 2023/2024 a été signé le 23/02/2024.
- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le lycée professionnel privé « Le Pinier Neuf » a été signé le 28/02/1980. Le 38^{ème} avenant relatif à l'année 2023/2024 a été signé le 23/02/2024.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements :
 - o Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : 0 K€
 - o Engagés et terminés dans l'exercice : 500 K€
 - o Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : 63 K€
- Ressources humaines : augmentation de 115 K€ (charges sociales incluses)
- Autres moyens/dépenses engagées :
 - a. Formation : 32 K€
 - b. Communication : 26 K€
 - c. Entretien général/dépense de fonctionnement : 104 K€.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait d'importance majeure n'a caractérisé cet exercice.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.



5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.



6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II	13 293				13 293
Immobilisations corporelles	Terrains	35 475				35 475
	Constructions	27 844 336	44 842			27 889 177
	Install. Tech., mat., outillage	9 145 653	400 603			9 546 256
	Install. générales, ag. Am. divers	783 485	14 956			798 474
	Matériel de transport	135 654	34 000			169 654
	Mat bur., informatique, mobilier	162 227	5 189			167 415
	Immo. Corp. En cours	12 053	194 846	- 58 293		148 606
	Avances et acomptes					
	Total III	38 118 883	694 468	58 293		38 755 058
Immobilisations financières	Participations	4 000				4 000
	Créances rattachées à des part.	-				-
	Autres titres immobilisés	10				10
	Prêts et autres immo. financières	134 318	9 512	- 4 906		138 923
	Total IV	138 328	9 512	- 4 906		142 933
Total général		38 270 504	703 980	- 63 199,32		38 911 284



6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II	13 293	-	-	13 293
Amortissements corporelles	Terrains	29 927	-	-	29 927
	Constructions	18 738 651	829 818		19 568 469
	Install. Tech., mat., outillage	7 707 858	285 384		7 993 243
	Install. générales, ag. Am. divers	654 295	24 895	-	679 190
	Matériel de transport	120 828	9 850	-	130 678
	Mat bur., informatique, mobilier	102 731	13 121	-	115 852
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		27 354 290	1 163 069		28 517 359
Total général		27 367 583	1 163 069		28 530 652

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels	Linéaire	5 ans



6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat.

Au 31/08/2024, les stocks s'élèvent à 4.7 K€.

Aucune dépréciation n'est pratiquée.

6.2.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir comptabilisés en #4411 s'élèvent à 96.8 K€ et concernent essentiellement des subventions d'investissement à recevoir.

Les produits à recevoir comptabilisés en #4417 s'élèvent à 45.2 K€ et concernent essentiellement des subventions de fonctionnement à recevoir.

Les produits à recevoir comptabilisés en #468700 sur cet exercice s'élèvent à 1K€.

6.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 60.9 K€ et concernent l'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	689 941				689 941
Fonds propres avec droit de reprise	2 765				2 765
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau créditeur	2 369 889	331 373			2 701 262
Résultat de l'exercice	331 373	331 373	277 708		277 708
Situation nette (sous-total)	3 393 967	-	277 708	-	3 671 676
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	4 294 196			185 278	4 108 918
Provisions réglementées	-				-
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 688 164		277 708	185 278	7 780 593

6.3.2 Subventions d'investissement

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont :

- soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,
- soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissement

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions ou consommations	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal:				
Subventions affectées à des biens non renouvelables	-			-
Subventions affectées à des biens renouvelables	9 510 297	345 932	369 574	9 486 655
TOTAL	9 510 297	345 932	369 574	9 486 655
Quote-parts virées au résultat:				
Subventions affectées à des biens non renouvelables				-
Subventions affectées à des biens renouvelables	5 216 100	531 210	369 574	5 377 736
TOTAL	5 216 100	531 210	369 574	5 377 736

6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	10 003			10 003
Provisions pour charges	186 000	13 000		199 000
Total	196 003	13 000		209 003

6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	199 000		199 000
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.10%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1.5 %

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (3218 - EPNL).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

6.5 Dettes

6.5.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 265 K€ et concernent l'exploitation.

6.6 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances (en K€)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (en K€)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an			Echéance à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Créance de l'actif immobilisé				Empr. obligat. convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)	138		138	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				- à 2 ans maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant				- à plus de 2 ans à l'origine	4 872	496	1 925	2 450
Créances clients et comptes rattachés	161	161		Emprunts et dettes financières divers (2)	337	337		
Autres	394	394		Dettes four. et cptes rattachés	238	238		
Charges constatées d'avance	61	61		Dettes fiscales et sociales	178	178		
				Dettes/immos et cptes rattachés	10	10		
				Autres dettes	233	233		
				Produits constatés d'avance	354	354		
Total	754	616	138	Total	6 222	1 846	1 925	2 450
(1) prêts accordés en cours d'exercice	9		9	(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice	5		5	Emprunts remboursés en cours d'exercice	590			
				Emprunts rachetés en cours d'exercice				

7 Autres informations

7.1 Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 août 2024, le capital restant dû s'élève à la somme de 4 870 K€.

7.2 Garantie donnée et reçue

Les garanties sur les capitaux restant dus s'élèvent à 4 844 K€.

— Engagements CE

Engagements reçus :

- Cauton Société de caution CIE EURO DE Garanties et Cautions sur emprunt rénovation de 3 979 535 € à hauteur de 50 % (capital restant dû : 1 971 465 €).
- Cauton AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt rénovation de 3 979 535 € à hauteur de 100 % (capital restant dû : 1 971 465 €).

— Engagements CA

Engagements reçus :

- Cauton solidaire AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt restaurant scolaire de 2 000 K€ pour un montant de 1 000 K€.
Le capital restant dû au 31/08/2024 s'élève à 1 645 941 €.
- Cauton solidaire AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt restaurant scolaire de 1 500 K€ pour un montant de 750 K€.
Le capital restant dû au 31/08/2024 s'élève à 1 227 246 €.

7.3 *Tableau d'évolution des effectifs*

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Variation
Collège	771	755	787	782	799	816	+ 17
Lycée	683	670	657	619	633	605	-28
BTS	11	20	30	30	12	7	- 5
Pinier Neuf	349	361	364	336	301	293	- 8
Total	1 814	1 806	1 838	1 767	1 745	1 721	-24

7.4 *Contrat de mise à disposition gracieuse*

La mise à disposition gracieuse des locaux de l'établissement fait l'objet de contrats. Concernant les locaux du Pinier Neuf et de l'ancien collège d'Elbée, les conventions sont consenties pour une durée de 99 années à compter du 1^{er} septembre 1997. Concernant les locaux d'anciennement Notre Dame de Bonnes Nouvelles, la convention est conclue pour 3 années à compter du 1^{er} septembre 1992 et renouvelable par période triennale par tacite reconduction.

Le 29 avril 2015, un contrat de mise à disposition gracieuse des « bâtiments généraux LEG, LET et collège », « collège et lycée professionnel », et « restaurant scolaire » a été établi entre l'association bel air – le Pinier Neuf et l'Ogec Dom Sortais pour une durée de 6 années à compter du 1^{er} janvier 2015.

7.5 *Informations relatives à la rémunération des dirigeants*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 168 K€.

7.6 *Honoraires du commissaire aux comptes*

Les honoraires versés au commissaire aux comptes sur la période s'élèvent à 13 K€ TTC.

7.7 Produits du compte de résultat

7.7.1 Cotisations

Les cotisations collectées s'élèvent à 199.2 K€ et concernent l'exploitation.

7.7.2 Produits de tiers financeurs

7.7.2.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	FSE	Etat	Région	Département	Autres
Concours publics		961 973	759 268	545 273	17 384
Subvention d'exploitation			55 620	51 729	88 551

7.7.2.2 Dons manuels

Il n'y a pas eu de dons manuels sur l'exercice 2023/2024.

7.8 **Résultat exceptionnel**

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

Le montant des quotes-parts de subventions s'élève à 531 K€.

7.9 **Contributions et charges des contributions, volontaires en nature**

7.9.1 **Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat**

Les contributions volontaires en nature ne sont pas présentées en pied de compte de résultat pour les raisons suivantes :

- Les contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) n'ont pas été recensées sur la période.
Cette contribution n'est pas significative au regard du compte de résultat de l'établissement
- Les mises à disposition de locaux ont été évaluées à 1 766 K€.
Ce montant est évalué à 4% du coût au m² de reconstruction.
Le coût de reconstruction retenu est le coût de construction neuf d'un lycée général, technologique et professionnel de la région proratisé en fonction du nombre de m².
 - Des abandons de frais pour 3 840 € ont été réalisés sur la période au titre de 2024 pour les administrateurs.

8 Informations spécifiques aux organismes de formation

Ressources de l'organisme : CFP LE PINIER NEUF

ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATION POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises			88	9 %
Etat, collectivité locales, établissements publics				
Entreprises VIA FONGECIF, OMA, FAF0	40	4.11 %	63	7 %
Particuliers	1	0.10 %	0	0 %
Sous-total 1	41	4.21 %	151	16 %
RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances Européennes	38	3.91 %	70	7 %
Etat	21	2.16 %	0	0 %
Régions	38	3.91 %	70	7 %
Autres collectivités territoriales			0	0 %
Sous-total 2	97	9.98 %	140	14 %
AUTRES				
Autres organismes de formation	836	85.81 %	688	70 %
Autres ressources			0	0 %
Sous-total 3	836	85.81 %	688	70 %
TOTAL	974	100 %	979	100 %

Décomposition des actions de formation par finalité

	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
FINALITE DES ACTIONS	En K€	En %	En K€	En %
Diplômantes ⁽¹⁾	1 040	97 %	961	98 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾	29	3 %	18	2 %
Insertion sociales				
Particuliers				
TOTAL	1 069	100%	979	100 %

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations